



Suspension du permis 4 mois

Par **JPALMER**, le **29/04/2011** à **19:43**

Bonjour,
après une suspension du permis de conduire de 4 mois pour excès de vitesse (sans conduite en état d'ivresse) J'ai envoyé un courrier au greffe du tribunal de police pour demander un aménagement du permis qui consistait à pouvoir utiliser la camionnette de l'entreprise tous les lundis à cause que je transporte du matériel et indispensable pour pouvoir continuer à travailler, je n'ai reçu aucune réponse, dois je en conclure que c'est refusé ?
merci